Mort du Cardinal Langénieux

La nouvelle de la mort de l'illustre cardinal Langénieux, archevêque de Reims, a produit à Rome une vive impression. Sa Sainteté a été affectée, car elle connaissait et aimait le bon et cher cardinal depuis des années.

Ce n'est plus un secret pour personne que c'est le cardinal Langénieux qui, au Conclave, a suscité et soutenu la candidature du Patriarche de Venise, Joseph Sarto. Cette initiative du cardinal archevêque de Reims explique la parole du Souverain Pontife, en apprenant il y a sept semaines que le cardinal était malade à Rome: «Dites-lui bien que je suis désolé de na pouvoir aller le voir et le consoler sur son lit de douleur... Mais c'est sa faute si je suis captif ici!» Vu le gran l'âge de Monseigneur Langénieux, cette dernière maladie ne pouvait entretenir d'illusions. La triste nouvelle a surpris néanmoins. Pie X a célébré le Saint-Sacrifice pour le repos de l'âme du cher défunt, dont la disparition à l'heure présente est une perte pour l'Eglise et surtout pour l'Eglise de France aux prises avec les sectaires et les francs-mouchards.

Le cardinal Langénieux a succombé le 1er janvier, dans son palais archiépiscopal, à la maladie de cœur dont il souffrait depuis longtemps et qui avait pris un caractère aigu au cours d'un voyage récent à Rome.

Né le 15 octobre 1824, à Villefranche-sur-Saône (Rhône), Mgr Benoît-Marie Langénieux fut nommé évêque de Tarbes en 1873, et, deux ans plus tard, appelé à succéder à Mgr Landriot sur le siège archiépiscopal de Reims. Il reçut le chapeau de cardinal en 1886.

Le cardinal Langénieux fut un des chefs incontestés du clergé français. Il entra en lutte fréquemment avec le gouvernement sectaire de la France; il prit, en dernier lieu, l'initiative de la « Déclaration » par laquelle les cardinaux français ont protesté contre les lois visant les congrégations. Il relevait avec force les attaques du ministre des Cultes à la tribune; on se rappelle son énergique adresse du 20 juillet 1902 à M. Loubet, à l'occasion de la persécution contre les religieuses.